



Mandat d'un usufruitier vers un nu-propriétaire

Par **Sélinonte**, le **11/02/2019** à **10:12**

Bonjour,

Nu-propriétaire de la maison de ma mère, qui en est l'usufruitière, je suis confrontée à la nécessité de louer ce bien pour pouvoir assurer les frais liés au placement récent de ma mère dans un EHPAD.

Je souhaiterais savoir si le mandat qui m'est nécessaire pour gérer cette mise en location doit faire l'objet d'un acte notarial encadré, ou s'il est possible que ma mère, usufruitière donc, me délègue ses pouvoirs par une lettre de sa main, sur papier libre.

Je précise que sans fratrie, je n'ai de comptes à rendre à personne, sur ce plan, pour ce mandat.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre réponse.
Bien cordialement,
M. Soulatges

Par **youris**, le **11/02/2019** à **18:11**

bonjour,

elle peut vous donner un mandat spécial pour gérer son usufruit comme elle le ferait avec une agence.

salutations